



COMMUNIQUE DE PRESSE

Date : 23 mai 2024

Etat-major

Révision globale du PAZ – On avance, on vous en parle !

Ce mardi 21 mai, une séance d'information sur l'avancement de la révision globale du Plan d'affectation des zones (PAZ) s'est déroulée au Châble. Près de 250 personnes se sont réunies pour prendre connaissance des orientations stratégiques répondant aux observations émises en automne 2023 lors des ateliers participatifs. Voici la synthèse qui présente la manière dont le futur PAZ répond aux enjeux identifiés par les citoyens.

« Notre Conseil a décidé d'être proactif et d'intégrer toute la population dans l'important travail de révision globale du PAZ. En termes de démarche participative, nous allons plus loin que ce que nous impose la loi, convaincus que les discussions avec nos concitoyens favoriseront l'émergence d'un projet positif pour l'intérêt général de Val de Bagnes », commente Christophe Maret, Président de Commune, au sortir de la séance publique qui a rassemblé près de 250 personnes au CO.

Il apparaît en effet important pour les autorités de Val de Bagnes de prendre le temps d'expliquer la démarche et de partager les réflexions autour d'enjeux d'ores et déjà identifiés par la population. Le processus participatif, lancé en automne 2023, continue son cours et sera encore jalonné de plusieurs étapes. *« Nous nous rendons bien compte que l'aménagement de notre territoire, couplé aux besoins de la population et des acteurs qui le composent, nécessite une réflexion de fond qui doit nous pousser à nous poser les questions justes pour prendre la bonne direction. Nous constatons que les premiers retours de nos concitoyens sont très divers et concernent des thématiques qu'il faut bien entendu intégrer »,* poursuit le Président. Pour ce faire, l'accompagnement du projet par des bureaux spécialisés dans les démarches participatives est un réel plus pour construire l'avenir de Val de Bagnes. Pour rappel, ce travail demande de se projeter à 15 ans, soit 2040.

Cinq catégories de réponses pour cinq enjeux identifiés

Lors des ateliers d'automne 2023, cinq thématiques étaient ressorties des discussions avec les citoyens. Durant les mois qui ont suivi, ces enjeux ont été intégrés dans les décisions stratégiques du Conseil municipal afin d'arrêter des lignes directrices solides pour réviser le PAZ. En mai 2024, ces lignes directrices ont été présentées à la population autour de cartes thématiques illustrant les réponses des autorités.

Les cinq enjeux définis par la population :

- Des logements et des infrastructures pour tous
- Une économie dynamique et responsable
- Une qualité de vie à préserver
- Une mobilité adaptée au territoire
- Un environnement naturel à préserver et à valoriser

Les orientations prises pour répondre à ses enjeux sont résumées ci-dessous :

Des logements et des infrastructures pour tous

- Densifier les zones près des gares en proposant différents types de logements, à la vente comme à la location
- Augmenter la capacité d'accueil
- Renforcer les centralités (Etiez-Vollèges, Le Châble) dans lesquels se trouvent l'administration, les services et commerces ainsi que les transports publics.

- Aux Mayens de Bruson, étudier les possibilités de connexions en transports publics pour créer une zone mixte (habitants, saisonniers, touristes)
- A Verbier, améliorer l'infrastructure et compléter le tissu bâti par des plans de quartier
- Globalement, maintenir une identité propre à chacun des 25 villages et hameaux de la commune

Une économie dynamique et responsable

- Confirmer les zones artisanales et d'activités
- Maintenir, pour chaque entité villageoise, la possibilité d'accueil des entreprises du secteur secondaire
- Analyser les extensions de zones artisanales selon le principe de « la bonne entreprise au bon endroit »
- À Verbier, Le Châble, Mayens de Bruson et Fionnay, créer des zones prioritairement dévolues à l'hôtellerie, en plus des résidences principales et secondaires.
- Privilégier l'activités touristiques selon le développement historique et l'accessibilité
- Maintenir les terres agricoles de qualité (surfaces d'assolement recensées au niveau fédéral)

Une qualité de vie à préserver

- Préserver dans tous les villages une identité propre
- Valoriser les centres historiques et le patrimoine culturel des villages pur faire revivre des bâtiments patrimoniaux
- Renforcer les lieux de rencontres existants dans tous les villages
- Garantir des espaces publics de qualité sur des zones d'utilités publiques et y créer des infrastructures pour la communauté
- Préserver des vues sur le grand paysage et les éléments caractéristiques (dégagement sur la vallée, monuments emblématiques,...)
- Maintenir des « césures vertes »
- Instaurer des zones de transition entre architecture traditionnelle et contemporaine

Une mobilité adaptée au territoire

- Compléter la révision du PAZ par le plan directeur de mobilité, déjà adopté (réguler les flux, désaturer le trafic routier, développer la mobilité douce en complément des transports publics, améliorer la cohabitation des différents modes de déplacement,...)
- Construire une route de contournement au Châble pour rallier plus aisément la vallée et réduire les nuisances dans la centralité.
- Aménager une voie verte le long de la Dranse de Lourtier à Sembrancher
- Depuis les gares principales créer des liaisons par câbles ou bus vers les villages et les coteaux
- Concrétiser le HUB de mobilité à Curala (train, bus, câbles, mobilité douce et stationnement)
- A Verbier, calmer les routes de dessertes par un abaissement de la vitesse à 30km/h, aménager de multiples itinéraires piétons et de piétonniser les axes centraux en haute saison.

Un environnement naturel à préserver et à valoriser

Le relief de la vallée a été façonné par les glaciers et les cours d'eau. Les rivières ont structuré le paysage par des cordons boisés et des cônes alluvionnaires. Logiquement, les villages se sont nichés au pied des pentes, autour des terres rendues fertiles des cônes alluvionnaires. Avec le nouveau PAZ, il est proposé :

- Favoriser un développement territorial en cohérence avec ces structures paysagères ancestrales.
- Adopter une attitude responsable face aux dangers naturels grandissant
- Préserver des dégagements paysagers entre les villages

Communication

Adresse postale : CP 1, 1934 Le Châble VS
 Situation : Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS
 +41 27 564 66 40, communication@valdebagnes.ch, www.valdebagnes.ch



Prochaines étapes prévues

- Automne 2024 :** Publication de l'avis informatif sur lequel la population pourra faire ses observations
- 1^{er} semestre 2025 :** Complété par les observations citoyennes, le projet sera envoyé au canton pour avis de principe
- Ensuite :** Adaptation du projet selon les préavis cantonaux
- Enfin :** Séance d'information organisée au lancement de l'enquête publique du nouveau PAZ

Pour plus d'information veuillez, s'il vous plait, vous rendre sur [la page dédiée à l'aménagement du territoire](#).

Commune de Val de Bagnes

Christophe Maret
Président de Commune
079 628 24 21

Antoine Schaller
Secrétaire général adjoint
079 451 18 78

Communication

Adresse postale : CP 1, 1934 Le Châble VS
Situation : Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS
+41 27 564 66 40, communication@valdebagnes.ch, www.valdebagnes.ch

